

COMMUNE DE PLASSAC-ROUFFIAC
Compte-Rendu Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2022

L'an Deux mille vingt deux , le mercredi treize avril à 19h.
Le Conseil municipal s'est réuni en présence de Mr le Maire Serge DAVID.

Présents : Serge DAVID, Marie-Odile AURIAU, Daniel MAGNIER, Fabien LAGARDE, Pascal COTTERAU, Julien GAURIAU, Delphine LAURAIN, Marie-Christine LE TURDU, Alain LAPOUGE
Mme BUTAUD trésorière de la Couronne

Pouvoirs : Damien AUDOIN (Pouvoir donné à Serge DAVID)

Alain LAPOUGE a été nommé secrétaire de séance.

#####

Le quorum est atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h et rappelle l'ordre du jour est :

Ordre du jour.

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2022
- 2 - Vote du budget primitif 2022
- 3 - Vote des subvention
- 4 - Vote des taux d' imposition des taxes directes locale pour 2022
- 5 - Effervéscentre : convention de participation aux frais d'accueil des enfants en centre de loisirs sur la commune du 01 janvier au 31 décembre 2022
- 6 - Grand Angoulême : rénovation des bâtiments public : participation de la commune pour la mise en œuvre de la démarche collective ACTEE 2-Sequoiâ 3 sur le territoire Grand Angoulême.
- 7 - Divers

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du 9 février 2022

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

2 – Vote du budget primitif

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget de la commune pour 2022

Section Fonctionnement :

Dépenses : 449 480,24 €

Recettes : 449480,24 €

Section investissements :

Dépenses : 303156,68 €

Recettes : 303156,68 €

Les investissements seront notés par opérations afin de définir les projets principaux dont nous avons les devis

Travaux cuisine de la salle des fêtes : 30 000 €

Achat d'un tracteur : 90 000 €

Achat d'un vidéo projecteur : 10000 €

Achat d'un nouveau logiciel compta pour passage à la M57 : 9 000,00 €

Réfection bâtiments publics : 29 395,68 €

Mme BUTTAUD rappelle les dotations de l'Etat qui nous seront versées dans le courant 2022.

Elle nous fait part des changements concernant la gestion financière de la commune qui passera de M14 à M57 et qui entrainera une mise à jour de nos actifs, la trésorerie de La Couronne fermera à la fin de l'année,

Mme BUTTAUD nous quittera à ce moment-là.

Nous serons pris en charge par le centre des impôts de Soyaux.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote du budget 2022 par vote à main levée

3 – Vote des subventions 2022

Montant des subventions pour les associations du compte 6574 : 23 000 € (détail ci-dessous)

KAMBAVENIR : 150 €

ADAPEI : 100,00 €

ADISC : 50 €

AHVEC : 150 €

ASSO.SPORTIVE COLLEGE : 150 €

CLPE COLLEGE BLANZAC : 230 €

COLLEGE BLANZAC : 120 €

DONNEURS DE SANG : 150 €

EFFERVESCENTRE : 8 698,20 € (2022)

EFFERVESCENTRE 2021 SOLDE : 1 739 €

FNACA DE BLANZAC : 50 €

FONDATION DU PATRIMOINE : 50 €

FOYER SOCIO EDUCATIF : 150 €

CROIX ROUGE : 100 €

RESTO DU CŒUR CHARENTE : 100 €

SCALP : 3 000 €

SCLAP FETE ST CYBARD : 6 500 €

SOCIETE DE CHASSE : 450 €

CAUE : 85 €

SECOURS POPULAIRE : 100 €

DIVERS : 877,80 €

Montant des subventions pour les syndicats du compte 6554 : 23 000 € (détail ci-dessous)

SILFA : 450 €
COMMUNE DE CLAIX : 12 000 €
ATD 16 : 870 €
SDEG : 650 €
SYND.LA FOURRIERE : 350 €
COMM.DES 4 B : 6 200 €
COMM.LA COURONNE : 1 700 €
DIVERS : 780 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

4 – Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, lecture faite, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de maintenir pour 2022 les taux en vigueur à savoir : taxe foncière bati 39.39 % (16.50 % taux communal + 22.89 % taux départemental)

Taxe foncière non bati 33.16 %.

Madame BUTAUD rappelle que la taxe d'habitation est dûe pour les résidences secondaires.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité par vote à main levée

5 Convention de participation aux frais d'accueil des enfants au centre de loisir EFFERVESCENTRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la convention de participation aux frais d'accueil des enfants au centre de loisir.

Cette convention a pour objectif la mise en œuvre de l'accueil des enfants de la commune de Plassac-Rouffiac au centre de loisir pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Le montant de cette participation est de 7.60 € par jour, inchangée par rapport à 2021.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité par vote à main levée

6 Etude thermique des bâtiments communaux

Rénovation des bâtiments publics du territoire, participation de la commune, mise en œuvre de la démarche collective ACTEER 2 SEQUOIA 3 sur le territoire du GradAngoulême.

Pour notre commune, membre du groupement, les dépenses et recettes identifiées sont les suivantes : Montant du projet : 5 033 € - aide totale sollicitée : 3 040 € - reste à charge pour la commune : 1 993 €.

Après délibération, le conseil municipal autorise de Monsieur le Maire à engager toutes les actions pour ce projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée

7 Infos diverses :

Proposition de formation professionnelle secrétaire de Mairie de la Charente : Delphine et Percinda ont déjà effectué certaines de ces formations et ne sont pas intéressées par celles-ci.

Demande de certificat d'urbanisme :

Monsieur DELAGE Jean-Paul, des Brissauds, vient de déposer une demande de certificat d'urbanisme afin de connaître le classement d'une parcelle en vue de la construction d'une maison d'habitation

Le conseil municipal est favorable à cette demande et approuve à l'unanimité par vote à main levée cette décision

Dotation de l'Etat : Suite à une baisse significative concernant les dotations de l'Etat, Madame Marie-Odile AURIAU, 1^{ère} adjointe, propose l'envoi d'un courrier à nos députés afin de dénoncer les difficultés que cette baisse de 7 035 € sur 2 ans entraînant une baisse des recettes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée cette décision.

Le GrandAngoulême demande, par rapport à la commune de Voulgézac, un ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours.

Notre commune souhaite rester à un ramassage une fois par semaine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée cette décision.